

**FFMKR**

**DOSSIER DE PRESSE**

→ 2017

## → SOMMAIRE

L'édito du Président	p.3
Qui sommes-nous ?	p.4
Notre stratégie pour mieux soigner à moindre coût	p.5
Notre positionnement	p.6
Notre action en matière de prévention	p.7
Nos propositions	p.8
Le savez-vous ?	p.9
Parlons-en	p.10

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT :

## Qui veut économiser des millions ?

Notre système de santé est à bout de souffle... **Osons innover !**

- Oui, il est possible de **mieux soigner à moindre coût.**
- Oui, il est possible d'**accroître les chances de rétablissement du patient.**
- Oui, il est possible d'**améliorer le parcours de soin.**

Non seulement **les solutions existent**, mais en plus elles présentent l'avantage de n'impliquer aucun renoncement qualitatif.

Au contraire, c'est en misant sur **l'excellence des soins** que la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) propose d'optimiser « l'expérience patient » et de réduire le déficit de l'Assurance maladie.

Pour y parvenir, il suffit de **libérer le potentiel des professionnels de santé.**

Aujourd'hui, le masseur-kinésithérapeute établit le diagnostic<sup>1</sup>, détermine le nombre de séances nécessaires et définit le protocole de soins du patient qui lui est adressé par le médecin.

Pourquoi ne pas en tirer les conséquences qui s'imposent pour **sauver notre système de santé ?**

**Reconnaître l'accès direct** (sans prescription médicale) au masseur-kinésithérapeute, c'est, en effet, soulager les urgences hospitalières et les médecins libéraux, submergés par la petite traumatologie ostéo-articulaire et la bronchiolite du nourrisson. C'est aussi réaliser de substantielles économies : jusqu'à **50 millions par an** pour la seule entorse de cheville, même avec une première séance de masso-kinésithérapie réévaluée à 25,80 €<sup>2</sup> ! Soit un véritable dispositif « gagnant-gagnant » pour le patient, le médecin, l'hôpital, le masseur-kinésithérapeute, l'Assurance maladie et le contribuable !

En 2017, est-il viable d'attendre la consultation (souvent tardive) du médecin (parfois éloigné), qui se contente de prescrire l'intervention du kiné, pour soigner le patient dont la situation se sera dégradée entre temps au risque de générer une perte de chance de rétablissement et des surcoûts ?

LA FFMKR invite les décideurs publics à en finir avec les archaïsmes qui paralysent le système de santé français et à recourir à une solution déjà adoptée par 47 pays.

Il est temps d'entendre les masseurs-kinésithérapeutes qui réclament une coordination des soins lisible, souhaitent investir dans des plateaux techniques de haut niveau, poursuivent une démarche qualité ambitieuse, s'engagent en faveur de la prévention, imaginent des structures pluri-professionnelles durables, et collaborent avec les acteurs de la e-santé, dans le but d'**offrir à tous l'accès aux meilleurs soins !**

→ **Daniel Paguessorhaye**  
Président

<sup>1</sup> Le masseur-kinésithérapeute est habilité à réaliser un bilan kinésithérapique s'appuyant, notamment, sur un « diagnostic différentiel ».

<sup>2</sup> Cotation associée à un bilan kinésithérapique de coefficient 12.

## QUI SOMMES-NOUS ?

---

Depuis 1963, la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) **informe, accompagne et représente les intérêts des masseurs-kinésithérapeutes.**

En sa qualité de **syndicat majoritaire de la profession**, la FFMKR participe à l'ensemble des négociations sectorielles et nourrit **un dialogue proactif avec les acteurs de la santé, les décideurs publics et les médias.**

Forte de ses **93 syndicats départementaux**, des réflexions de ses «**Assises nationales**», et des relations privilégiées qu'elle entretient avec la *World Confederation for Physical Therapy* (WCPT) et la Fédération Internationale des Organisations de Physiothérapie Francophone (FIOPF), la FFMKR est également une **force de propositions reconnue, dont les objectifs d'excellence visent à :**

→ renforcer la formation initiale et la formation continue du masseur-kinésithérapeute, «ingénieur de santé», appelé à bénéficier du statut de **profession médicale à compétences définies, à l'instar des sages-femmes** <sup>3</sup> ;

→ **libérer les masseurs kinésithérapeutes du joug de la prescription médicale** pour faciliter l'accès aux soins, limiter les pertes de chance du patient soigné tardivement, et réaliser de substantielles économies ;

→ **améliorer «l'expérience patient»** par la création d'un temps de coordination honoré dans un cadre conventionnel afin d'optimiser la coopération des professionnels et de renforcer l'efficacité de la prise en charge.

### → **DES CABINETS CERTIFIÉS :**

Pour améliorer le parcours de soins, la FFMKR contribue actuellement à l'élaboration d'un référentiel AFNOR «engagement de service» qui définit une organisation pour atteindre les objectifs qualitatifs initialement fixés, et qui établit des modalités de pilotage pour contrôler l'action menée, afin de mieux agir en cas de dérive.

L'objectif est d'améliorer la prestation elle-même, mais aussi ses autres composantes comme la facilité à joindre son interlocuteur, à bénéficier d'une information optimale, à profiter d'un environnement sécurisé et agréable, et à profiter d'une parfaite coopération entre soignants.

---

**Découvrez les membres du Bureau fédéral, les secrétaires généraux et les conseillers fédéraux de la FFMKR :**

→ <http://www.ffmkr.org/la-federation/organigramme>

<sup>3</sup> Les sages-femmes sont dotées d'un pouvoir de diagnostic et d'un droit de prescription dans la limite de leur champ de compétences, à savoir la physiologie.

# NOTRE STRATÉGIE POUR MIEUX SOIGNER À MOINDRE COÛT

Face à un système de santé à bout de souffle, la FFMKR appelle à un véritable **changement de paradigme**.

A l'instar des directeurs d'hôpitaux qui souhaitent sortir du carcan d'une réglementation qui tue dans l'œuf les initiatives et conduit à l'empilement des surcoûts, la FFMKR propose de **responsabiliser les acteurs et de favoriser les circuits courts**.

La chasse au gaspillage doit non seulement sauver l'Assurance maladie, mais aussi permettre de **dégager les marges de manœuvre indispensables** pour améliorer la qualité des soins.

D'une part, il est primordial d'**optimiser les soins** pour réduire la durée du traitement, ce qui nécessite une revalorisation de l'acte individuel. D'autre part, il est important de **disposer de plateaux techniques performants** pour soigner les patients polypathologiques et les pathologies chroniques, en limitant le recours aux centres de rééducation.

En effet, la prise en charge en centre spécialisé coûte **5 fois plus cher qu'en cabinet libéral**, et 30 % des patients aujourd'hui en « soins de suite et de réadaptation » n'ont pas vocation à y être traités !

Ces dépenses somptuaires sont d'autant plus inutiles qu'elles n'offrent aucune plus-value au patient, attaché à bénéficier d'une prise en charge personnalisée, par le professionnel de son choix, à proximité de son domicile ou de son lieu de travail.

Aujourd'hui, l'accumulation des dysfonctionnements contraint l'Etat à réaliser des économies au détriment de la sécurité du patient, en laissant des non-professionnels de santé<sup>4</sup> s'emparer de missions qui exigent un haut niveau de compétences qu'ils ne possèdent pas, ainsi que des garanties qu'ils n'offrent pas.

La FFMKR dénonce cette **politique à court terme** qui menace les patients, les professionnels de santé et, au-delà, le système de soins français.

→ A cet égard, **l'exemple des Maisons de santé est édifiant**.

Pour lutter contre les déserts médicaux, l'Etat s'inspire du modèle hospitalier en créant des « dispensaires » au coût exorbitant. Il faut, en effet, quelques 800 000 euros pour mettre en place une structure sous perfusion de financeurs<sup>5</sup>, libres de se retirer d'une année sur l'autre !

En outre, le cahier des charges des Maisons de Santé entraîne l'impossibilité pour le patient de choisir son praticien et la fragilisation du statut libéral des professionnels de santé, en faisant fuir les premiers autant que les seconds !

Enfin, les 4 milliards d'euros nécessaires à la généralisation du dispositif le condamne à demeurer une « non-solution ».

De fait, si l'objectif est vertueux, **la recette est calamiteuse !**

**Pour éviter un nouveau scandale sanitaire et financier**, la FFMKR invite les décideurs publics à exiger une prompte évaluation du dispositif et à le compléter en soutenant des projets pluri-professionnels adaptés à la patientèle, économes et innovants, quand bien même ces projets, portés par des professionnels libéraux, seraient développés « hors les murs ».

<sup>4</sup> Cf. Ostéopathes non-professionnels de santé, éducateurs en activité physique adaptée, éducateurs sportifs, professionnels étrangers qui accèdent « partiellement » à la profession par le biais de l'Union européenne (balnéothérapeutes...), etc.

<sup>5</sup> Assurance maladie, région, ville...

# NOTRE POSITIONNEMENT

---

**Garantir à tous l'accès aux meilleurs soins** est l'objectif poursuivi par la FFMKR.

Aujourd'hui, le déficit de l'Assurance maladie constitue une préoccupation majeure et durable : l'allongement de l'espérance de vie entraîne une médicalisation accrue, l'explosion des maladies chroniques nécessite une offre de soins renforcée, la mauvaise répartition géographique des médecins génère des déserts médicaux, y compris à Paris.

Il est donc urgent d'**agir, dans le respect de la sécurité des patients mais aussi des 90 000 masseurs-kinésithérapeutes qui les soignent.**

Or, la profession, qui comptabilise chaque jour un million de séances, assiste au **démantèlement de son champ de compétences.**

Les esthéticiennes, masseurs, ostéopathes non professionnels de santé... effectuent des actes qui relèvent du monopole des masseurs-kinésithérapeutes, sans subir de sanction.

La dernière loi de modernisation de notre système de santé va même jusqu'à confier à l'éducateur en activité physique adaptée le soin d'intervenir auprès de patients en affection longue durée.

Faut-il en déduire que l'État s'engage dans une santé à deux vitesses, ou bien que le nombre de masseurs-kinésithérapeutes est insuffisant, alors que la Cour des comptes déplore une démographie trop dynamique de la profession<sup>6</sup> ?

Là encore, faute d'étude, il apparaît bien difficile de se prononcer sur l'adéquation entre l'offre et la demande de soins, de justifier ou fustiger le numerus clausus tel qu'il est établi aujourd'hui, et de relever l'impact délétère de « l'accès partiel » à la profession par les ressortissants européens. Ne maîtrisant qu'une partie seulement du champ de compétences du masseur-kinésithérapeute, ces ressortissants mettront forcément en danger la sécurité du patient.

Dans ce contexte préoccupant, la FFMKR souligne l'importance :

- de transférer des compétences au masseur-kinésithérapeute pour favoriser l'accès aux soins
- d'informer les patients sur la qualification et le statut des professionnels qui les prennent en charge
- de rappeler les garanties offertes par les professionnels de santé
- de réaliser rapidement (et de manière transparente) des évaluations et des études d'impact
- d'optimiser la qualité des soins en misant sur la formation professionnelle et la recherche

---

**Découvrez notre positionnement institutionnel :**

→ <http://www.ffmkr.org/positionnement>

<sup>6</sup> Le numerus clausus est contourné par les ressortissants de l'Union européenne (y inclus de nombreux Français !) qui, dotés d'un diplôme en masso-kinésithérapie étranger, peuvent librement exercer en France.

## NOTRE ACTION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

---

**Fortement engagée dans le domaine de la prévention**, la FFMKR a contribué à la création en 1993 du Comité National de Prévention en Kinésithérapie, devenu par la suite Kiné France Prévention (KFP).

En 2015, la FFMKR et Kiné France Prévention ont créé l'association « Le Rendez-Vous Préventif Santé Kiné » (RVPSK) en vue de déployer et promouvoir un bilan préventif.

Aujourd'hui, l'association met à la disposition de tous les masseurs-kinésithérapeutes **une application gratuite**, développée par Medicapp Connect<sup>7</sup>, pour réaliser facilement, rapidement et de façon reproductible, le « Bilan préventif santé kiné ».

Grâce à ce bilan, établi à partir de l'analyse gestuelle et comportementale du patient, de l'étude de son environnement et du contexte bio-psychosocial, les kinésithérapeutes préventeurs peuvent désormais **estimer les risques encourus et orienter le patient** en conséquence.

Outre l'intérêt éducatif et prophylactique du dispositif, la collecte sécurisée et anonymisée des données des bilans préventifs va permettre de **produire des études épidémiologiques sur la santé locomotrice des français**.

Ces études seront utiles aux mutuelles, appelées à cofinancer ces bilans, mais également aux organismes de santé publique et à l'ensemble de la population.

Les premiers contacts avec les assurances complémentaires de santé ont montré leur intérêt pour cette offre. L'association RVPSK poursuit actuellement ses échanges avec l'ensemble des mutuelles et assureurs privés en vue de les impliquer dans cette démarche d'avenir.

En 2017, le « Bilan préventif santé kiné » ouvre ainsi un nouveau champ d'action au masseur-kinésithérapeute<sup>8</sup> qui, en sa qualité de professionnel de santé, est le mieux placé pour répondre aux attentes d'une population désireuse de maîtriser les fondamentaux du fonctionnement du corps humain, en action et au repos, pour une vie sans douleur, qu'elle soit sportive ou sédentaire.

**Cette initiative témoigne de la volonté de la FFMKR d'accompagner l'évolution de la profession de masseur-kinésithérapeute, y compris en liaison avec les acteurs des nouvelles technologies et de la e-santé.**

---

<sup>7</sup> L'application « Medicapp Bilans » permet de saisir, d'éditer, d'exploiter, de transmettre et de mutualiser les bilans effectués par les masseurs-kinésithérapeutes.

<sup>8</sup> Le champ de la prévention n'est pas pris en charge par l'Assurance maladie et ne constitue donc pas un coût pour la société. En revanche, il a vocation à réduire le nombre et la durée des soins intervenant au stade pathologique.

# NOS PROPOSITIONS

---

Pour contribuer à la sauvegarde du système de santé français, la FFMKR a défini **trois pistes d'action pour mieux soigner à moindre coût** :

## 1 Améliorer la **QUALITE DES SOINS** en misant sur la formation et la recherche avec :

L'**accès aux études** par la seule PACES (première année commune aux études de santé)

L'intégration de l'ensemble de la formation initiale **au sein de l'université**

La reconnaissance du **grade Master 2** aux étudiants et aux masseurs-kinésithérapeutes ayant acquis 300 ECTS (European Credits Transfer System)

## 2 Optimiser l'**EXPÉRIENCE PATIENT** par la coordination interprofessionnelle avec :

La création d'**un temps** de coordination **lisible et honoré dans un cadre conventionnel**

La définition d'une coordination focalisée sur **l'évolution de l'état du patient**

Un dispositif institué pour les **affections de longue durée** puis généralisé après évaluation

## 3 Privilégier l'**ACCÈS DIRECT** (sans passer par le médecin traitant) avec :

Une première évaluation visant **la bronchiolite du nourrisson** et **l'entorse de cheville**

Une extension prévue pour inclure l'ensemble des **pathologies musculo-squelettiques**

Une délégation sous la forme du statut de **profession médicale à compétences définies**

En outre, la FFMKR propose de **soutenir les initiatives des professionnels de santé désireux de développer ensemble des projets de soins**, dans des espaces communs ou « hors les murs », pour compléter le dispositif des Maisons de Santé.

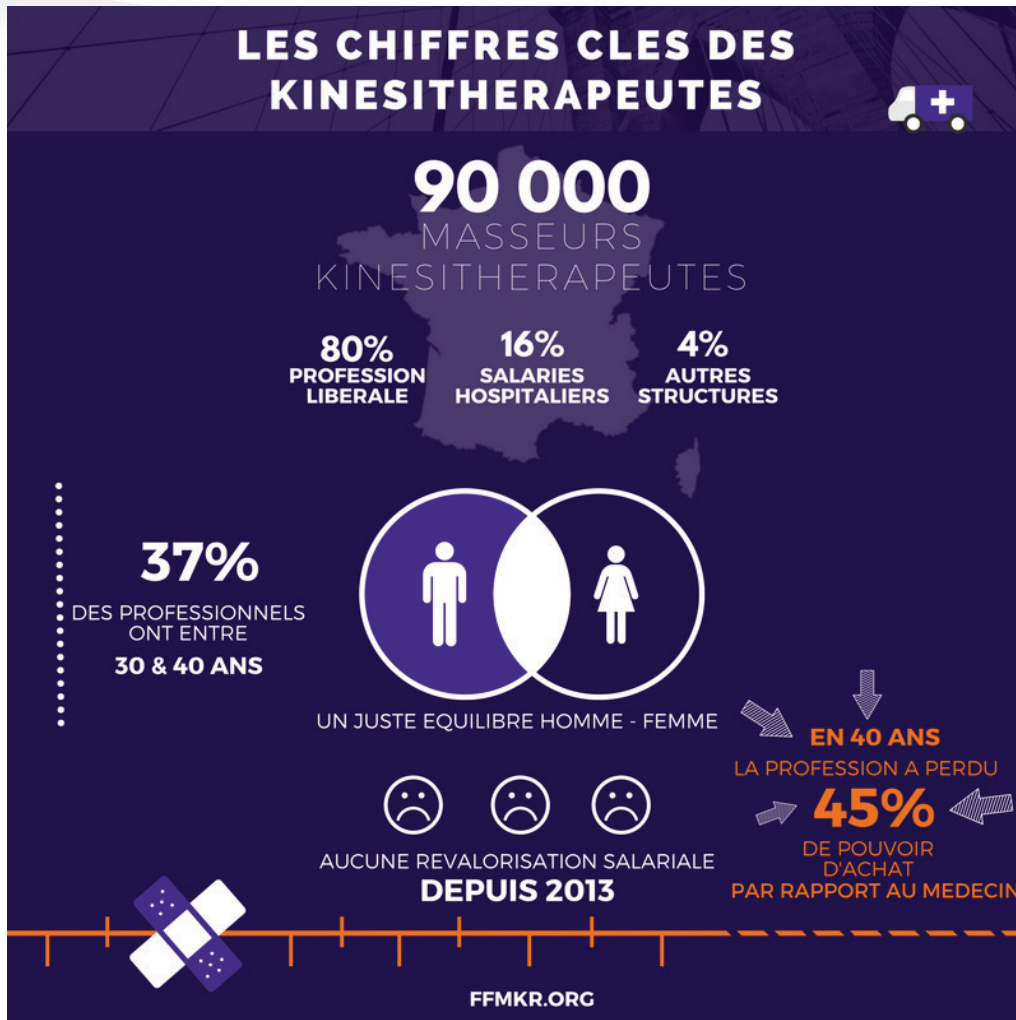
---

Découvrez le détail de nos propositions :

→ <http://www.ffmkr.org/propositions2017>



## LE SAVEZ-VOUS ?



### La FFMKR à l'international

La fédération française défend notamment **la spécificité de l'exercice libéral** au plan européen, grâce à sa participation aux travaux de la *World Confederation for Physical Therapy European Region (WCPT-ER)*, à l'international auprès de la WCPT et auprès des pays francophones à travers la Fédération Internationale des Organisations de Physiothérapie Francophone (FIOPF).

La FFMKR contribue à définir des propositions pour alimenter la réflexion de plusieurs groupes de travail, dont une commission scientifique chargée d'**établir les standards internationaux relatifs à la formation professionnelle et à la pratique de la thérapie manuelle orthopédique**.

## PARLONS-EN...

---

Vous souhaitez nous rencontrer pour en savoir plus sur **nos actions et nos projets**, assister à **nos prochaines Assises nationales** ou visiter **la Maison des Kinés** ?

### → **Contactez-nous...**

**Nous sommes à votre disposition, notamment, pour :**

- 1) Vous éclairer sur les enjeux de la profession
- 2) Détailler nos propositions
- 3) Vous transmettre des données chiffrées
- 4) Organiser une table ronde avec les professionnels qui partagent notre vision des Maisons de Santé et proposent des alternatives
- 5) Parler prévention et e-santé

**Vos questions sont les bienvenues !**

---

**FFMKR**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

→ **Daniel Paguessorhaye**, Président  
Tél. 06 89 49 91 23  
d.paguessorhaye@ffmkr.org

→ **Laurène Ployart**, Déléguée générale  
Tél : 01 44 83 46 15  
l.ployart@ffmkr.org

**Site internet** → [www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)  
Adresse : 3, rue Lespagnol, 75020 Paris  
Standard : 01 44 83 46 00